

Du 27 novembre au 7 décembre 2014, les personnels de l'Education Nationale seront invités à élire leurs représentants dans les instances paritaires nationales, académiques et départementales. Parmi elles, le Comité Technique Ministériel (CTM) a statué le 27 mars dernier sur le projet de décret "Peillon-Hamon" paru le 20 août 2014, relatif aux obligations de service et aux missions des enseignant-e-s.

### **LE CTM C'EST QUOI ?**

Le Comité Technique Ministériel est une instance paritaire qui examine les textes concernant les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Le CTM n'est que consultatif mais les syndicats qui y siègent peuvent bloquer un texte en cas d'unanimité contre... Il est sûr qu'avec l'UNSA et la CFDT dans les rangs il ne faut guère s'illusionner, mais bon, là n'est pas le véritable enjeu. Depuis la loi scélérate et sarkozyste (doux euphémisme...) de la représentativité syndicale, les 15 membres du CTM sont élus par un scrutin dont le résultat détermine pour chaque syndicat national le volume de décharges, le nombre d'autorisations d'absence pour stage, et même la possibilité de déposer des heures d'info syndicale (HMI). Rien que pour toutes ces raisons il est crucial de voter SUD aux élections professionnelles car sans élus SUD en CTM, pas de moyens. Et sans moyens, le travail énorme de lutte, de défense et d'information des personnels mené par les militants SUD Education serait réduit à peau de chagrin !

### **LA VOIX SPECIFIQUE DE SUD EDUC**

Lors du CTM du 27 mars 2014, les élus SUD Education ont voté contre les 3 projets de décret portant réforme des statuts des enseignants proposés par le Ministère de l'Education Nationale. Mais pour comprendre la spécificité du syndicalisme à Sud Education, attardons-nous sur trois exemples concrets :

- SUD et FO ont été les seules organisations à voter contre le décret 1<sup>er</sup> degré en raison des conséquences de la réforme des rythmes sur les conditions de travail des personnels. Lors du CTM suivant, rejoint par la FSU et la CGT, SUD a voté contre le décret sur les dépassements des maxima hebdomadaires de service pour les PE remplaçant-e-s ou en poste partagé... tandis que l'UNSA et la CFDT l'ont approuvé !!
- Le décret du 20 août exclut les PLP des pondérations horaires octroyées dans les classes d'examen. SUD Education a dénoncé en CTM cette exclusion scandaleuse des enseignant-e-s de la voie professionnelle.
- Dans le 2<sup>nd</sup> degré, SUD a été la seule organisation à demander qu'il soit impossible d'imposer un complément de service extérieur à l'établissement en cas d'HSA distribuées dans cette discipline à l'intérieur de l'établissement. L'Administration ne l'a pas intégré au projet de décret mais s'est engagée à faire paraître une circulaire d'application qui aille dans ce sens.

Au final, l'Administration s'est félicitée que le décret sur les obligations de service et missions des enseignant-e-s (paru le 20 août) soit adopté « à la majorité des voix »... En réalité, 5 voix *pour* de l'UNSA et du SGEN ont suffi face aux voix *contre* de Sud Education, FO, la CGT et du SNUEP-FSU. Au passage, on notera que les 6 autres voix de la FSU (dont le SNES) étaient en *abstention*, ce qui, à une voix près, a permis au ministre de se prévaloir de l'assentiment syndical !

## **POURQUOI VOTER SUD ?**

"Pour SUD Education, les 700 000 enseignant-e-s attendent plus que l'augmentation de la prime pour quelques-un-e-s, ou la reconnaissance de leur travail gratuit"<sup>1</sup> sans aucune contrepartie. Le décret "Peillon-Hamon" du 20 août se contente pourtant de lister les tâches complémentaires des enseignants du secondaire sans jamais envisager de les intégrer aux maxima hebdomadaires de service.

SUD Education revendique que 3 heures de concertation soient intégrées dans les maxima de service inchangés afin d'étendre aux enseignant-e-s la réduction du temps de travail dont ont bénéficié les autres salarié-e-s en 1956, 1969, 1982 et 2000.

**Ce sont ces revendications, parmi d'autres, que portent les élu-e-s SUD Education. Et si c'est bien sur le terrain et par nos luttes que nous construirons une autre école et de meilleures conditions de travail, c'est en votant SUD que nous nous donnerons les moyens de mener massivement ces luttes !**

---

<sup>1</sup> Déclaration des élus SUD Education en CTM